

Luna-Park : ouverture hors la loi

Fête en demi-teinte aux Sablettes, sur fond d'interdit et moins d'attractions que les années précédentes

Bravant l'interdit municipal, les forains ont ouverts samedi soir le Luna park. Ils ont résolu le problème de l'alimentation du site en électricité par l'utilisation de générateurs. A la demande de la municipalité, E.D.F n'a pas procédé aux branchements des lignes qui desservent le Luna park. Pour cette édition contestée du Luna park 96, les attractions sont pour l'instant moins nombreuses que les autres années, mais de nouveaux manèges devraient faire leur arrivée dans les jours qui viennent.

POUR sa part, le maire entend bien continuer à mener une action énergique, afin que soit donnée suite au jugement rendu par le tribunal de Toulon, déclarant illicite la présence des forains à La Seyne. Présence que le premier magistrat trouve indésirable en raison "des nuisances qu'elle provoque dans le quartier des Sablettes."

Maurice Paul est largement soutenu par le C.I.L. des Sablettes et environs, la Société nautique de la Petite mer, l'Association pour la défense de l'environnement de l'isthme des Sablettes qui, dans un communiqué commun, réaffirment avec vigueur "l'opposition à l'installation du Luna park sur le site des Sablettes, pour des raisons d'environnement : nuisances sonores pour les riverains et pollution de la rade". Ce dernier thème étant repris par l'Association pour la protection de la baie du Lazaret. Ces associations et de nombreux habitants des Sablettes s'étonnent "du peu de cas que les pouvoirs publics font de l'arrêt du tribunal interdisant la présence des forains aux Sablettes." De son côté, Arthur Paecht faisait remarquer samedi que, contrairement à ce qui a pu

être écrit ou dit, il a suivi de très près l'affaire, et avait chargé de le tenir au courant des événements Mme Besset, son assistante parlementaire. Il n'a pas pu le faire directement parce qu'il était retenu en Russie (et le sera encore) où il assiste, en qualité d'observateur étranger, aux élections. De plus, Arthur Paecht a tenu à faire observer qu'en ce qui concerne le différend qui oppose la ville de La Seyne aux forains, il n'était pas de son ressort de s'en occuper mais du droit du maire de La Seyne.

D'autre part, de nombreuses voix s'élèvent en faveur du maintien du Luna park aux Sablettes. Beaucoup font valoir qu'il s'agit là du gagne-pain de nombreuses familles et que le Luna park est un générateur économique pour Les Sablettes qui n'est pas négligeable. Maintenant se pose la question autant, pour les forains que pour les gens des Sablettes : combien de temps le Luna park restera-t-il en terrain interdit ? Une semaine ? quinze jours ou jusqu'au 29 septembre, comme l'annoncent les affiches ? Seul le préfet et les juges pourraient donner une réponse...

J.G.



Beaucoup moins de manèges en place que l'an dernier.

(Photo L.M.)